



Service Communication CHLC - Janvier 2023

Centre Hospitalier La Chartreuse (CHLC)

ESPID

ÉQUIPE DE SOINS PSYCHIATRIQUES INTENSIFS À DOMICILE

1 boulevard Chanoine Kir - 21000 DIJON

L'équipe de soins psychiatriques intensifs à domicile (ESPID) est une nouvelle offre de soins sur le département de la Côte d'Or.

Ce dispositif fait partie de la Plateforme d'Orientation Psychiatrique (POP) qui regroupe également un service d'accueil et d'orientation ainsi qu'un service d'hospitalisation courte.



Tél. : 03 80 42 52 33

E-mail : pop-espид@chlcdijon.fr



CH La Chartreuse - 1 Bd Chanoine Kir BP 23314 - 21033 DIJON Cedex
www.ch-lachartreuse-dijon-cotedor.fr

NOS MISSIONS

L'équipe de soins psychiatriques intensifs à domicile (ESPID) répond à une exigence de soins pluridisciplinaires, intensifs et comparable à une prise en charge intra hospitalière, tout en favorisant le maintien à domicile, en évitant ou en diminuant le recours à l'hospitalisation.

Ce dispositif permet un accompagnement et une coordination des soins de manière intensive et au plus près des besoins du patient, dans son environnement. Il favorise également l'inclusion des familles et de l'entourage, qui peuvent intervenir dans le parcours et le projet de soin personnalisé, avec l'accord du patient.

LES OBJECTIFS DE L'ESPID

- Maintenir les patients dans leur milieu et habitude de vie,
- Proposer une prise en charge rapide et intensive, en alternative à l'hospitalisation ou en accompagnement d'une sortie d'hospitalisation,
- Faciliter l'accompagnement vers les soins ambulatoires (CMP, psychiatres libéraux, médecin traitant...).

LES MOYENS MIS EN OEUVRE

L'ESPID intervient du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h. Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire (psychiatres, infirmières, psychologues, assistante sociale) qui intervient selon l'évaluation de la situation clinique.

La prise en charge repose sur :

- des consultations
- au domicile du patient
- à une rythme hebdomadaire
- pour une durée de 4 à 6 semaines.

En fin de prise en charge un relai est fait auprès des professionnels de santé compétent.

LA DEMANDE D'ADMISSION

Pour qui ?

Pour tout patient majeur en demande de soins.

Par qui ?

Les médecins traitants, les psychiatres intra et extra hospitaliers, et les médecins des structures médico-sociales peuvent faire une demande de prise en charge.

Comment ?

La demande médicale se fait par mail, en indiquant l'identité du patient, son lieu de vie, ses coordonnées téléphoniques et son accord quant à la venue à son domicile d'une équipe soignante.

Elle doit préciser les éléments cliniques motivant une demande de prise en charge par l'ESPID.

Adresse mail : pop-espide@chcdijon.fr

Le dossier est évalué dans les 48h ouvrées suivant la demande.

- > Si l'indication de prise en charge est retenue, l'ESPID se met en lien avec le patient pour convenir d'un 1^{er} RDV dans les jours suivants.
- > Si l'indication de prise en charge n'est pas retenue, l'ESPID en informera la personne ayant sollicité la prise en charge.